



MAIRIE de MÉRAL

5 rue de Bretagne
53230 MÉRAL

Téléphone : 02.43.98.83.07

mairie.meral@orange.fr

ARRÊTÉ n° 2025-52

Objet :

PERMISSION DE VOIRIE

**Montage d'un échafaudage fixe au
7 rue des camélias**

Du 22 septembre au 3 octobre 2025

Le Maire,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L113-2, L115-1 à L116-8, L131-1 à L131-7, L141-10 et L141-11,

Vu le code de la route et notamment ses articles L411-1 à L411-7, R411-8 et 411-21-1 et R411-25,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 à L2213-6, L2215-4 et L2215-5,

Vu la demande en date du 15 septembre 2025 par laquelle le pétitionnaire Pascaline MOREAU, représentant la SARL RENOV AT HOME demande une permission de voirie afin de réaliser la réfection de la façade extérieure de la maison située 7 rue des camélias à Méral, du 22 septembre au 3 octobre 2025.

Considérant que la sécurité publique, pendant les travaux de réfection de la façade extérieure, rue des camélias nécessite une permission de voirie,

ARRÊTE

Article 1 : Du 22 septembre au 3 octobre 2025, le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux qui font l'objet de sa demande à charge pour lui de se conformer aux dispositions réglementaires.

Article 2 : Pendant les travaux, l'intervenant doit prendre toutes les mesures relatives à l'exploitation du domaine public routier et à la sécurité de la circulation. La sécurisation du chantier sera assurée au moyen de panneaux de signalisation adaptés.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
- Mme MOREAU Pascaline représentante de la SARL RENOV AT HOME
- M. le Commandant du Groupement de gendarmerie de La Mayenne
- M. Le Directeur du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Méral, le 15 septembre 2025

Le Maire,
Richard CHAMARET

